

UE 233 L'inclusion de tous les élèves dans l'enseignement de l'EPS

Infos pratiques

- > ECTS : 2.0
- > Nombre d'heures : 20.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Période de l'année : Enseignement toute l'année
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- > Code ELP : 4SEPUE42

Présentation

- Maîtriser les connaissances scientifiques, didactiques, technologiques, professionnelles, institutionnelles de l'enseignement des APSA
- Maîtriser les connaissances scientifiques, culturelles, professionnelles, institutionnelles à propos des différents publics scolaires, sur les besoins éducatifs des élèves pour permettre l'inclusion effective de tous les élèves dans l'enseignement de l'EPS
- Effectuer des choix prioritaires au sein d'un contexte singulier d'une classe dans un EPLE donné.
- Incrire la leçon et /ou les séquences dans les projets éducatifs et pédagogiques de l'établissement, de la classe, du cycle
- Incrire la leçon et le cycle dans le parcours de formation de l'élève

- Construire une leçon d'EPS articulant des situations d'apprentissage et leurs contenus de façon cohérente et pertinente au regard du contexte.

- Mettre en œuvre les conditions de l'apprentissage dans la leçon en favorisant la mobilisation, la réflexion et l'interaction de tous les élèves afin de les engager dans

une réelle activité de transformation de leur motricité et de leurs compétences méthodologiques et sociales.

- Envisager les interventions dans les situations mises en place pour conduire, évaluer, réguler, différencier l'activité d'apprentissage des élèves.

Objectifs

- Analyser un contexte pour concevoir une leçon d'EPS répondant aux programmes scolaires et s'inscrivant dans le parcours de formation de la politique éducative d'un établissement
- Structurer une leçon d'EPS dans un contexte singulier répondant aux besoins de tous les élèves
- Préparer l'épreuve orale d'admission de mise en situation professionnelle du CAPEPS externe

Évaluation

Dans le cadre des 2 UE concernées, évaluation « mutualisable » :

Session 1 : CCF en session 1,

Session 2 : CT écrit et/ou oral

Dans le cadre du BCC 23 compensable par autres BCC si note BCC 23 ≥ 08/20: UE 232 & 233 obtenues avec note ≥10, compensables à partir de la note seuil 08/20.

Contact(s)

- > Corinne Loizeau

Responsable pédagogique
cloizeau@parisnanterre.fr